

Un billet au bureau  
des affaires européennes.  
Prix de 10 PAR AN,  
payable par trimestre et  
d'avance.

Aussi longtemps qu'il sera  
en état d'assurer le bon  
fonctionnement de l'ordre  
et au compte-tenu  
de la nécessité d'assurer  
la sécurité des navires  
étrangers dans les eaux  
européennes.

# MESSAGER

DE TAHITI.

## PARTIE OFFICIELLE.

Le Commandant particulier, Commissaire impérial P.I.  
ORDONNE :

En raison de l'absence de M. Mangry, juge de paix,  
présentement en tournée dans les districts :

M. Duhamel (Pierre-Augustin-Victor), aide-commissaire  
est nommé, jusqu'à nouvel ordre, juge de paix supplé-  
ant à Papete,

Papete, le 19 juin 1856.

REV.

Par décret du 9 avril 1856, M. Dubreuil (Auguste Fé-  
rrol), premier maître de timonerie, a été promu au grade  
d'enseigne de vaisseau.

## AVIS OFFICIEL.

Les résidents français et étrangers qui emploient à  
leur service de jeunes garçons tahitiens ne doivent pas mettre  
d'obstacle à ce qu'ils se rendent tous les jours à l'école. Si cette injonction était incompatible avec le service pour  
lequel ces enfants sont engagés, l'autorité se verrait dans l'obligation de leur interdire cet emploi de leur temps, qui  
donne lieu à une contravention à la loi du code Tahitien  
sur l'instruction primaire.

French and foreign residents who are in the habit of  
employing young tahitian boys in their service ought not  
to put any obstacle to their going regularly to school. If  
this injunction is incompatible with the service in which  
these children are engaged, the authority will be under  
the necessity to forbid such employment of their time,  
which gives place to an infringement of the law in the  
Tahitian code upon the instruction of the young.

Le directeur des affaires indigènes, ADAM.

## NOUVELLES LOCALES

La frégate la *Persévéante*, où flotte le pavillon de  
M. le Contre-Amiral Foucachon, commandant en chef les  
forces navales, et les établissements français de l'Océanie,  
a mouillé le 19 de ce mois sur rade de Papete.

Hier à onze heures du matin l'Amiral, accompagné de  
son état-major et des officiers des bâtiments sur rade, s'est  
descendu à terre.

Le Commandant particulier Commissaire impérial P.I.  
à la tête de tous les officiers, employés et fonctionnaires  
civils et militaires de l'établissement l'a reçu au débarcadère  
et conduit à l'hôtel du gouvernement.

Toutes les troupes, y compris la compagnie indigène,  
rangées sous le commandement de M. le capitaine direc-  
teur d'artillerie, formèrent la haie depuis le débarcadère  
jusqu'à l'hôtel du gouvernement; Le gendarmerie à pied  
en occupait la tête dans la cour de l'hôtel.

Au moment où l'Amiral a mis pied à terre, il a été  
salué de 15 coups de canon par la batterie de campagne;  
à son passage, les troupes ont présenté les armes et les  
tambours ont battu aux champs.

Après son arrivée à l'hôtel du gouvernement, les  
officiers et autres fonctionnaires de la colonie lui ont été  
présentes par le commandant particulier, Commissaire impé-  
rial P. I.

Assisté à la présentation, l'Amiral, accompagné de M.  
le Commissaire impérial P. I., et de tous les officiers, em-  
ployés et fonctionnaires, s'est rendu chez S. M. la reine  
Pomare; après quoi il a pris congé du cortège, est allé visiter  
l'hôpital maritime et de là a été reconduit jusqu'à  
son canot, par M. le Commissaire impérial et son officier  
d'ordonnance.

## DIRECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES.

Le directeur des affaires européennes rappellez rési-  
dents de Tahiti et de Moorea, que la prestation des routes  
est payable par trimestre et d'avance et il invite les personnes  
qui voudront acquérir en nature celle du troisième  
trimestre, à donner leurs noms au commissaire de police,  
avant le 26 du courant.

J. JORY.

Le directeur de la douane rappelle à MM. les capitaines  
et propriétaires des navires du protectorat qu'ils sont tenus  
conformément aux articles 9, 10, 17, 19, 20 et 21 de l'ar-  
rête du 25 juillet 1848;

de verser la délivrance de l'acte de francisation de sous-  
crire et déposer au bureau de la douane une sommission

cautionnée par un tiers agréé par l'administration, de 50  
francs par tonneau si le bâtiment est dessous de 200 ton-  
neaux et de 60 francs par tonneau s'il est au-dessus de 200  
tonneaux.

De déclarer au bureau de la douane ainsi qu'à l'im-  
scription maritime les ventes de leurs navires, ou partie de  
navires pour qu'elles soient enregistrées sur l'immatriculation  
des bâtiments et inscrites sur les actes de francisation  
pour les bâtiments au dessus de 30 tonneaux et sur les  
cours pour les autres.

De se munir d'un nouvel acte de francisation ou  
d'un nouveau congé pour les bâtiments au dessus de 30  
tonneaux si après la délivrance les navires changent de  
forme, de tonnage, de nom ou de toute autre manière.

De rapporter ou de renvoyer au bureau de la douane  
les actes de francisation et congés ou de justifier de leur  
perte, si le navire est perdu ou détruit, s'il doit changer  
de pavillon par suite de vente partielle ou totale et au plus tard dans les 6 mois qui suivront la perte du bâtiment  
ou son changement depuis lors s'il est en lieu sûr à la Nouvelle-Hollande ou d'Amérique.

De déposer au bureau de la douane dans les vingt-  
quatre heures de l'arrivée des bâtiments leurs actes de  
francisation et congés qui doivent y rester jusqu'à leur  
départ.

J. JORY.

Par suite des inconvénients graves qui peuvent résulter  
de l'usage toléré jusqu'à ce jour de faire halte sur la voie  
publique les omnibus de toute espèce même en les atta-  
chant.

Le directeur de la police prévient que les charrois,  
bœufs, sâches, cochons, etc. qui seront laissés à soi dans les  
rues ou chaussées de la ville pourront être saisis et mis en  
fourrière.

J. JORY.

## NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans *Moniteur*:

— En attendant la ratification du traité de paix,  
un armistice maritime a été conclu entre la France,  
la Grande-Bretagne, la Sardaigne et la Turquie, d'une part,  
et la Russie de l'autre : il a été convenu, en conséquence,  
que les prises faites postérieurement à la signature du traité  
seraient restituées, que des ordres seraient donnés pour la  
levée immédiate des blocus existants, et que l'interdiction  
prohibitive prise en Russie contre l'exportation, pendant  
la guerre, des produits russes, et notamment vêtements de ré-  
vêtement, seraient également levées sans retard. Les actes  
consultifs et les formalités requises des négociateurs  
et des commerçants seront remplis proibitivement par les  
agents des puissances qui ont conserti pendant la guerre,  
à prendre son suffisamment des intérêts des sujets des  
Etats belligérants.

Comme première conséquence de la cessation des hos-  
tilités, l'Empereur vient de décider que les militaires de la  
classe de 1818, qui avaient été maintenus jusqu'à ce jour  
sous les drapés en vertu de la loi du 21 mars 1832 sur le  
recrutement de l'armée, seroient levoyés dans leurs  
foyers.

Le ministre de la guerre a donné des ordres pour que  
celle libération ait lieu immédiatement.

C'est le Dimanche 16 mars, à trois heures et un quart  
du matin, que l'impératrice est accompagnée d'un prince.

Le prince impérial a reçu les prénoms de Napoléon-  
Eugène-Louis-Jean-Joseph.

Ces deux derniers prénoms sont ceux du parrain et de la  
marraine : Jean est un des prénoms du pape (Jean-Marie-  
Marial), et la reine de Suède s'appelle Josephine.

La Cour de Russie a tenu la signature de la paix par une  
grande réception qui a eu lieu le 6 avril. Rite de l'Annonciation  
de la Vierge, d'après le calendrier russe.

A la suite de cette cérémonie, un Te Deum a été  
chanté dans la Cathédrale de Saint-Pétersbourg.

Écoulée aux ordres du Commodore Watson il passe  
le Sol, retournant en Angleterre. Il ne reste plus dans la  
Bataille aucun bâtiment de guerre anglais.

En journal de Londres apprend que le prince héritier  
viendra à Paris représenter la Reine au baptême du Prince  
impérial de France.

On assure qu'à la grande revue navale que doit passer le 23 de ce mois à Spithead, la reine d'Angleterre, la marine française sera représentée par le *Duchy*. Ce navire, commandé par M. le contre-amiral Jurens de la Gravière, sera monté par un certain nombre d'officiers de la marine impériale choisis dans tous les ports.

Le Préfet de la Seine a donné une fête aux membres du congrès de Paris. Le dîner était servi dans la salle du Trône, au filé el du ville; 90 convives s'y mirent à sept heures et demie.

*La Gazette de Madrid* publie le décret qui confère la croix de la Toison - D'Or au Prince Imperial de France.

Il paraît maintenant certain que la cérémonie du baptême du Prince Imperial est fixée au lundi 9 juin. On saura dans cette solennité le programme adopté pour le baptême du roi de Rome. La cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame, à quatre heures du soir. Le jeune prince sera casuillé reconduit à Saint-Cloud.

Nous avons appris que le Congrès tiendrait une nouvelle séance dimanche midi. On nous affirme que la dernière séance, à laquelle assisteront les premiers plénipotentiaires, aura lieu mercredi. Les séances suivantes ne seront plus publiques. Séances de la Commission formée des seconds plénipotentiaires chargée de constater l'échange des ratifications du traité de paix.

Cet échange ne pourra naturellement être effectué que lorsque toutes les ratifications seront arrivées à Paris. Une décharge particulière de Constantinople nous fait connaître que la ratification turque ne sera exposé et du divan le 16. Elle sera apportée par le même vapour qui a transmis à Constantinople le traité de paix. On voit par là que l'échange des ratifications ne pourra être fait que vers la fin du mois d'avril.

Il y a eu hier soir, samedi, aux Tuilleries, dans la salle des Marchaux, un banquet donné par l'Empereur aux membres du congrès.

Tous les membres du Congrès avaient été engagés ainsi que les ministres étrangers, les cardinaux, les ministres de l'Empereur, les maréchaux, les présidents, des grands corps, les grands officiers de la couronne, l'ambassadeur de France à Londres, le gouvernement des Invalides, le grand chancelier de la Legion-d'honneur, le grand référendaire du Sénat, les sénateurs, des députés, de hauts fonctionnaires de l'état, ses principaux officiers civils et militaires de la maison de l'Empereur.

L'Empereur a pris place au milieu de la table, dressée en fer à cheval. Il avait à sa droite, S. Ex. lord Clarendon, et à sa gauche S. Ex. le vicomte de Brest.

S. A. L. le prince Napoléon était en face de l'Empereur. Il avait à sa droite S. Ex. le comte Orloff, et à sa gauche S. A. Ali pacha.

Vers la fin du dîner, Sa Majesté impériale a prononcé d'une voix forte et distincte les paroles suivantes :

- Je porte au vœu à la nation si heureusement rétablie entre les souverains d'autrefois et durable, et elle se sera si elle repose toujours sur le droit, sur la justice, sur les vertus et législations interdites peuples »

Ces paroles ont été accueillies aux cris « Viva l'empereur ! Viva l'empereur ! »

Après le banquet, l'Empereur a passé dans le salon qui précède la salle du Trône, et la réunion s'est prolongée jusqu'à dix heures.

Pendant le banquet, la musique des guides et les chœurs du Conservatoire ont fait entendre alternativement des morceaux de musique et de chant.

*Extrait de la Patrie.*

## Noms des personnes dont le départ a été affiché :

M. Friedman, ex capitaine de la *Rosalie*.

### BÂTIMENTS SUR BAIE.

#### DE GÉRARD.

29 mai. Transport *Hérault*, commandé par M. Richard-Foy, bouteau de vaisseau.

11 juin. Aviso à vapeur *Duc*, commandé par M. Lavallière lieutenant de vaisseau.

10 juin. Fregate française *Perséédrante*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Fourichon, commandant en chef les forces navales de l'Océanie Pacifique et les éta-

bissements français de l'Océanie.

*Gazette française* Nutriez desarame.

*Gazette française* Papier désembûche.

#### DE COMMERCE:

21 mai. Géolète du protectorat *Lucky Morris*

21 juin. Géolète du protectorat *Island Queen*, cap. Bailey.

11 Géolète du protectorat *Roswell*, cap. Clauck.

18 Trois mât du protectorat *Sultan*, cap. Dexter.

18 Baliseur américain Zone, cap. Fish.

20 Géolète américaine *Jane A. Falkenburgh*, cap. Metzger.

21 Géolète du protectorat *Emma*, cap. Brown.

*Mouvements du port de Papeete* samedi 14 au vendredi

21 juin 1856.

#### ENTRES.

18 Trois mât du protectorat *Sultana*, capitaine Dexter, 131 tonneaux, 10 hommes, d'équipage, venant de l'île Fanning en 21 jours huit, huile.

18 Baliseur américain Zone, capitaine Fish, 365 tonnes, 22 hommes d'équipage, venant de la pêche 350.

19 Fregate française *Perséédrante*, commandée par M. Kerssman, portant le pavillon de M. le contre-amiral Fourichon, venant de Payta.

20 Trois mât goélette américaine *Jane A. Falkenburgh*, capitaine Metzger, 419 tonneaux, 12 hommes d'équipage, 21 passagers, venant de Sydney en 30 jours, charbons pour California.

21 Géolète du protectorat *Emma*, capitaine Brown, 70 tonnes, 7 hommes d'équipage, 1 passager, venant de l'île Caroline en 10 jours, cochons.

#### SORTIS.

17 Brig Chilien *Ernest II*, cap. Helms, pour Mangareva et Valparaiso.

18 Géolète du protectorat *Aaron*, cap. Lewis, pour Ana.

21 Géolète du protectorat *Jane*, cap. Keith, pour Huahine.

#### ANNONCE.

Monsieur Ferina a l'honneur d'informer le public que pour cause de départ, il prie les personnes qui ont des comptes avec lui de veiller bien les régler avant le 10 juillet.

Papeete, le 14 juin 1856.

Ferina.

#### AVIS.

La société formée entre nous étant prête d'expier nos prises les personnes qui ont des comptes à régler de veiller bien se présenter avant ou pour le 15 juillet prochain.

Tous les créanciers sont priés aussi de veiller bien présenter leurs comptes pour cette époque.

Papeete 6 juin 1856.

Hort Thuras.

#### NOTICE.

A change being about to take place in the firm of Hort Brothers, all parties indebted to them come and settle their accounts on or before the 15th day of July.

All parties having claims against that undersigned, are also requested to present their accounts for liquidation before or that.

Papeete 6 June 1856.

Hort Thuras.

#### AVIS.

M. Labbé a l'honneur d'informez que pour cause de son départ, il prie les personnes qui ont des comptes avec lui pour l'ex firme H. Ewald comp. de veiller bien les régler avant le 5 juillet prochain.

Tous les créanciers sont priés aussi de veiller bien présenter leurs comptes pour cette époque.

Papeete, le 20 juin 1856.

Labbé, liquidateur de la maison H. Ewald & Cie.

#### NOTICE.

Mr. Labbé being on the eve of leaving Tahiti invites all persons in debt to the ex firm H. Ewald & Cie. and to him to settle their accounts on or before the 8th of July next. Also all persons having any claim against him are invited to present them on or before the above.

Papeete, 20 June 1856.

Labbé, liquidator of H. Ewald Cie.

L'imprimeur Gérard, G. ALLAIN.

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 14 AU 21 JUIN 1856.

DATES	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6h. 10h. 14h. 18h. de la	Tension moyenne de la vapeur	Humidité relat. en centimètres	Quantité de pluie tombée	Vents dominants pendant le jour
	Intérieur	Extérieur	Minima	Maxima	Moyenne					
S. 11	759.55	991.6	26	26.9	23.45	25.15	48.23	82.6	0	N.N.O.
O. 12	760.10	992.3	27.8	29	23.90	22.10	44.83	73.5		E
O. 13	759.10	991.3	28	25.8	21.90	21.65	45.04	74.4		O
O. 14	760.05	991.9	28	25	21.70	24.12	45.13	77.6		E
O. 15	761.32	990.5	27.6	25	21.15	21.35	44.86	76		E
O. 16	761.32	991.7	26.7	25.7	21.05	21.27	44.76	75.4		E
O. 17	762.20	991.7	26.5	25.6	21.05	21.27	44.76	75.2		N.N.E.
O. 18	761.30	992.2	27.3	26	21.95	21.97	45.46			
O. 19	761.30	992.2	27.3	26	21.95	21.97	45.46			
O. 20	761.30	992.2	27.3	26	21.95	21.97	45.46			